

REACTIONS

ÉTRANGERS

« Les dispositions doivent être respectées à Orléans »

Jean-Pierre Sueur, conseiller municipal, a dernièrement saisi le préfet à la suite de la décision prise par la municipalité d'Orléans de ne plus délivrer à la mairie d'attestations d'accueil aux personnes amenées à accueillir des personnes de nationalité étrangère.

« Comme je l'avais indiqué lors d'une réunion du conseil municipal d'Orléans, j'ai saisi Monsieur le préfet du Loiret de la décision prise par la municipalité d'Orléans de ne plus délivrer en mairie d'attestations d'accueil aux personnes qui sont amenées à accueillir à leur domicile des personnes de nationalité étrangère. J'ai également saisi le ministère de l'Intérieur de cette question.

« Dans la lettre qu'il vient de m'adresser, Monsieur le préfet rappelle les dispositions légales et réglementaires en vigueur, qui s'appliquent à toutes les mairies de France et indique les dispositions qu'il a pri-

ses pour que celles-ci soient respectées à Orléans.

« Je rappelle que les textes précisent les contrôles et vérifications auxquelles la délivrance de ces attestations peut donner lieu. Le fait de refuser de les délivrer à la mairie ne changeait rien à cet égard. Mais c'était une mesure qui compliquait inutilement la vie des personnes concernées et qui a pu porter préjudice à des familles orléanaises et à des personnes qui sont en droit d'être accueillies par ces familles. Rien ne justifiait donc que la ville d'Orléans constitue en cette matière une exception au droit commun. »